Coquetier 2026 - Thème : « Pierre(s)»

Date et lieu : vendredi 20 novembre 2026 à 19h00 (la MJC ferme à 23h)
MJC de Villebon sur Yvette, rue des maraichers, 91620 Villebon sur Yvette.

Merci de confirmer votre participation avant le 4 novembre, nous augmenterons le nombre de photos par clubs, si moins de 10 clubs s'inscrivent. Nous enverrons alors un identifiant par club pour numéroter vos images.

La tradition du concours interclubs CDP91 du Coquetier est une soirée de projection de fichiers numériques, présentés anonymement, 2 par 2 et en vis-à-vis, avec élimination directe de l'un des 2 jusqu'à ce qu'il ne reste qu'une photo qui remporte le prestigieux trophée du Coquetier avec la clause que le club vainqueur de l'édition remettra son trophée en jeu l'année suivante et sera en charge de l'organisation de la soirée.

Les images : Chaque club peut présenter 25 photos maximum (couleur ou noir & blanc). Les fichiers sont en format JPG uniquement et devront être dimensionnés en 1920pixels dans leur plus grande dimension. Aucun élément identifiant l'auteur ou le club devra être apparent.
Les fichiers et le bordereau récapitulatif devront être envoyés dans un seul dossier **avant le vendredi 13 novembre** à l'adresse suivante : ddubarry.loison@gmail.com en utilisant https://www.swisstransfer.com/fr ou https://www.grosfichiers.com/fr/ (évitez wetransfert qui a une durée de récupération très, trop courte). Si possible m'envoyer en parallèle un mail direct, que la notification ne tombe pas aux oubliettes.
Les auteurs des photographies devront :
- en ce qui concerne les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires concernant les droits à l'image et de publication de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.
Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Réserves légales : Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de la projection.
Les organisateurs se réservent le droit de publier sur des sites internet et dans le journal municipal la reproduction des photographies primées, en mentionnant les noms de l'auteur et du club, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt du concours, sauf refus signifié par l'auteur et mentionné "Reproduction interdite" sur le bordereau de participation. Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur propriété intellectuelle, et sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Organisation de la soirée et des votes :
L'ensemble des fichiers réceptionnés aura préalablement été mélangé dans un ordre aléatoire.
Toutes les images seront projetées de façon anonyme (club et auteur) à chaque tour.
Seules les identités et le club des photos finalistes seront révélées lors des résultats.

Mise en place du jury : chaque club participant fournira un membre du jury pour la soirée.

Une première projection de l'intégralité des images sera effectuée une par une afin que le jury ait une vision préalable de l'ensemble des photos pour en juger la qualité et le respect du thème

Premier tour : Lors de la deuxième projection, qui sera le premier tour de sélection, les images seront projetées. Chaque juré pourra voter ou non pour la photo. On établira avant ce tour, en fonction du nombre de membre du jury, à partir de quel nombre de vote la photo sera conservée ou éliminée. (majorité)

Pour les tours suivants : Les images seront réparties de façon aléatoire dans 2 dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis. Selon le principe de l'élimination directe, chaque juré votera pour une seule des 2 images. Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.
Les images sélectionnées à chaque tour seront remélangées aléatoirement, réparties de façon aléatoire dans 2 nouveaux dossiers puis projetées 2 par 2, en vis-à-vis.
De la même façon, chaque juré votera pour une et une seule des 2 images qui lui seront présentées.
Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant. L'autre image sera éliminée.
Autant de tours que nécessaire, auront lieu jusqu'à ce qu'il reste entre 6 et 10 photos.

Finale : Les photos finalistes seront regroupées dans un dossier puis projetées une par une au jury.
Chaque juré classera alors les photos dans l'ordre de sa préférence, reporté sur un bulletin de vote.
La photo préférée de chaque juré se verra attribuée 9 points, la 2ème : 8 points, la 3 ème :
7 points, la 4 ème : 6 points, la 5 ème : 5 points, la 6 ème : 4 points, la 7 ème : 3 points, la
8 ème : 2 points, la 9 ème : 1 point.
L'ensemble des points attribués par chaque juré seront additionnés.
En cas d'ex æquo pour la première place, le jury revotera pour établir une hiérarchie entre les photos ex æquo.
Les votes des jurés étant souverains, il ne sera toléré aucune contestation quant au choix effectué par le jury.
La photo ayant obtenu le plus de points remportera le prestigieux trophée du coquetier.